

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

---

# COMITÉ PERMANENT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

## RAPPORT SUR LES ORGANISMES, CONSEILS ET COMMISSIONS

LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO

2<sup>e</sup> Session, 38<sup>e</sup> Parlement  
55 Elizabeth II

**Données de catalogage avant publication de la Bibliothèque et Archives Canada**

Ontario. Assemblée législative. Comité permanent des organismes gouvernementaux  
Rapport sur les organismes, conseils et commissions : la Société des loteries et des jeux  
de l'Ontario

Texte en français et en anglais disposé tête-bêche.

Titre de la p. de t. additionnelle: Report on agencies, boards and commissions : the Ontario  
Lottery and Gaming Corporation.

ISBN 1-4249-2696-3

1. Société des loteries et des jeux de l'Ontario--Audit. 2. Jeux de hazard--Industrie--  
Ontario. 3. Jeux de hazard--Politique gouvernementale--Ontario. I. Titre. II. Titre: Report  
on agencies, boards and commissions : the Ontario Lottery and Gaming Corporation.

KE3795 Z95 O5 2006

353.3'7

C2006-964033-5F

Legislative  
Assembly  
of Ontario



Assemblée  
législative  
de l'Ontario

L'honorable Mike Brown, MPP,  
Président de l'Assemblée législative de l'Ontario.

Monsieur,

Votre Comité permanent des organismes gouvernementaux a l'honneur de présenter son rapport et  
le confié.

Julia Munro, MPP,  
Présidente

Queen's Park  
Décembre 2006

COMITÉ PERMANENT DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX

COMPOSITION DU COMITÉ

JULIA MUNRO  
Présidente

CHERI DINOVO  
Vice-présidente

MICHAEL GRAVELLE

ERNIE PARSONS

MONIQUE M. SMITH

JOHN WILKINSON

JOHN MILLOY

LAURIE SCOTT

JOSEPH TASCONA

---

Tonia Grannum  
Greffière du comité

Carrie Hull  
Recherchiste

Larry Johnston  
Recherchiste

## TABLE DES MATIÈRES

|   |                                     |
|---|-------------------------------------|
| INTRODUCTION  | 1                                   |
| APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO            | 2                                   |
| Aperçu opérationnel   | 2                                   |
| Jeux de loterie   | 2                                   |
| Casinos commerciaux   | 2                                   |
| Casinos de bienfaisance   | 2                                   |
| Machines à sous dans les hippodromes                                  | 3                                   |
| Données financières   | 3                                   |
| Distribution des revenus nets de la SLJO                              | 4                                   |
| Fonds versés à la province  | 5                                   |
| Structure et organisation de la Société                               | 6                                   |
| DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS   | 6                                   |
| Observations préliminaires  | 6                                   |
| Image de marque   | 7                                   |
| Jeux sur Internet   | 9                                   |
| Jeu responsable et jeu problématique                                  | 9                                   |
| Stratégie provinciale de lutte contre le jeu problématique            | 10                                  |
| Initiatives de promotion du jeu responsable                           | 11                                  |
| Évaluation des initiatives de promotion du jeu responsable de la SLJO | 11                                  |
| Prévention et traitement  | 14                                  |
| Étendue des problèmes de jeu  | 15                                  |
| Financement de la lutte contre le jeu problématique                   | 17                                  |
| Relation entre la SLJO et le CORJP                                    | 17                                  |
| Appareils de jeux de hasard   | <b>Error! Bookmark not defined.</b> |
| Autres enjeux examinés [voir l'annexe A]                              | 21                                  |
| RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS                                    | 22                                  |
| ANNEXE A :  | 24                                  |
| Autres enjeux   | 24                                  |
| Industrie du bingo  | 24                                  |
| Répercussions économiques   | 24                                  |
| Revenus projetés  | 24                                  |
| Autres initiatives et enjeux  | 26                                  |
| ANNEXE B :  | 28                                  |
| LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO                      | 28                                  |
| Historique et mandat  | 28                                  |
| Examen ministériel et nouvelle stratégie de jeu                       | 28                                  |
| Philosophie opérationnelle  | 29                                  |
| Aperçu opérationnel de la SLJO  | 29                                  |
| Fonds versés à la province  | 32                                  |
| Distribution des revenus nets de la SLJO                              | 33                                  |
| Répercussions économiques (par catégorie de dépenses)                 | 35                                  |
| Emploi  | 35                                  |

|  |    |
|--|----|
| Collectivités hôtes des établissements de la SLJO  | 35 |
| Détaillants  | 36 |
| Hippodromes  | 36 |
| Industrie du bingo                                 | 36 |
| Fournisseurs                                       | 36 |
| Impôts   | 36 |
| Répercussions économiques (régionales)             | 36 |
| Répercussions économiques (Premières nations)      | 37 |
| Aperçu détaillé des secteurs d'activité de la SLJO | 38 |
| Jeux de loterie                                    | 38 |
| Casinos commerciaux                                | 39 |
| Casinos de bienfaisance                            | 40 |
| Machines à sous dans les hippodromes               | 41 |
| Structure et organisation de la Société            | 42 |

#### ANNEXE C :

OPINION DISSIDENTE DES DÉPUTÉS PROGRESSISTES-CONSERVATEURS MEMBRES  
DU COMITÉ

#### ANNEXE D :

OPINION DISSIDENTE DE LA DÉPUTÉE NÉO-DÉMOCRATE MEMBRE DU COMITÉ

## INTRODUCTION

L'alinéa 106 e) du *Règlement de l'Assemblée législative de l'Ontario* donne pour mandat au Comité permanent des organismes gouvernementaux d'étudier le fonctionnement des organismes, conseils et commissions dont le lieutenant-gouverneur en conseil nomme tout ou partie des membres, ainsi que des personnes morales dont la Couronne du chef de l'Ontario est le principal actionnaire. Le Comité peut faire des recommandations sur des questions telles que les redondances à éliminer, la responsabilisation des organismes, les dispositions de temporisation appropriées ainsi que les rôles et mandats à réviser.

Conformément à son mandat, le Comité a étudié le fonctionnement de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario le 6 septembre 2006.

Les représentants de la Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) qui ont comparu devant le Comité étaient : M. Michael Gough, président du conseil d'administration, et M. Duncan Brown, président-directeur général.

Sont intervenus devant le Comité : M. Bill Rutsey, président et chef de la direction, Association canadienne du jeu (ACJ); M. Robert Williams, coordonnateur, Alberta Gaming Research Institute; et M. Robert Simpson, chef de la direction, Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique (CORJP).

Le Comité désire remercier tous les témoins qui ont comparu devant lui durant les audiences publiques sur la SLJO.

Ce rapport présente les constatations du Comité relatives à la SLJO. Le Comité invite le ministre responsable de la Société à étudier sérieusement ses recommandations.

## **APERÇU DE LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO<sup>1</sup>**

En 1975, le gouvernement de l'Ontario a établi la Société des loteries de l'Ontario et lui a donné pour mandat « de développer, d'entreprendre, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries » pour le compte de la province. En 1993, la Société des casinos de l'Ontario a été créée pour prendre possession des casinos commerciaux établis par la province et pour représenter le gouvernement dans les négociations avec les entreprises privées choisies pour administrer ceux-ci. La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est née de la fusion de la Société des casinos de l'Ontario et de la Société des loteries de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. À titre d'entreprise opérationnelle, la Société a assumé les tâches et fonctions des deux organismes remplacés le 1<sup>er</sup> avril 2000. La SLJO a également surveillé le développement du secteur des casinos de bienfaisance de la province ainsi que son initiative des machines à sous dans les hippodromes. La SLJO relève actuellement du ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique.

### **Aperçu opérationnel**

#### *Jeux de loterie*

Les divers jeux de loterie de la SLJO constituent son secteur d'activité original et sa division la plus rentable. Au mois de mars 2005, cette division offrait 14 jeux sur terminal, trois loteries sportives, 79 jeux INSTANT et trois jeux de bingo.

#### *Casinos commerciaux*

La SLJO est propriétaire de quatre casinos commerciaux : Casino Windsor (ouvert en 1998), Casino Rama (ouvert en 1996), Casino Niagara (ouvert en 1996), et Niagara Fallsview Casino Resort (ouvert en 2004). Gérés par des exploitants du secteur privé sous contrat avec la SLJO et promus comme casinos dans des centres de villégiature, ces établissements proposent plus de 10 000 appareils de jeux de hasard et 330 tables de jeu. Trois d'entre eux ont un hôtel sur place, et ils offrent tous un éventail d'attractions et d'activités non liées au jeu.

#### *Casinos de bienfaisance*

La SLJO possède et exploite cinq clubs de jeu ou casinos de bienfaisance, à Brantford (ouvert en 1999), Gananoque (ouvert en 2002), Point Edward (ouvert en 2000), Sault Ste. Marie (ouvert en 1999) et Thunder Bay (ouvert

---

<sup>1</sup> Un aperçu plus détaillé de la SLJO, préparé pour le Comité avant son examen de la Société, figure à l'annexe B.



en 2000). Elle est également propriétaire de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Charity Casino près de Port Perry (possédé et exploité par la Première nation des Mississaugas de Scugog Island). Au total, les casinos de bienfaisance proposent plus de 2 700 appareils de jeux de hasard et près de 150 tables de jeu.

### *Machines à sous dans les hippodromes*

En décembre 1998, la SLJO a ouvert sa première salle de machines à sous à Windsor Raceway. Elle exploite actuellement 17 salles de machines à sous dans des hippodromes, une autre salle ayant été approuvée pour Quinte Exhibition & Raceway à Belleville (qui devrait ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2007). Les salles de machines à sous des hippodromes sont le deuxième secteur d'activité de la SLJO pour la rentabilité, voire le plus rentable lorsque les bénéfices sont mesurés en pourcentage des revenus. Ces établissements mettent plus de 9 300 appareils de jeux de hasard à la disposition du public – ils n'offrent pas de tables de jeu.

## Données financières

Le tableau 1 contient des données segmentées sur les revenus et les charges de la SLJO pour l'exercice déclaré le plus récent (2004-2005).

**TABLEAU 1 : DONNÉES FINANCIÈRES 2005**

| (en milliers de dollars)      |                  |                     |  | 2005             |
|-------------------------------|------------------|---------------------|--|------------------|
| Activité segmentée            | Loteries         | Casinos commerciaux | Casinos de bienfaisance et machines à sous dans les hippodromes* | Total            |
| <b>Produits :</b>             |                  |                     |  |                  |
| Loteries                      | 2 333 934        | -                   | -  | 2 333 934        |
| Machines à sous               | -                | 1 176 316           | 1 927 407  | 3 103 723        |
| Tables de jeu                 | -                | 423 837             | 62 914   | 486 751          |
| Activités non liées au jeu    | -                | 215 265             | 33 267   | 248 892          |
|                               | 2 333 934        | 1 815 778           | 2 023 588  | 6 173 300        |
| Ristournes promotionnelles    | -                | 242 877             | 76 368   | 319 245          |
|                               | <b>2 333 934</b> | <b>1 572 901</b>    | <b>1 947 220</b>   | <b>5 854 055</b> |
| <b>Frais d'exploitation :</b> |                  |                     |  |                  |
|                               | 1 652 525        | 1 446 188           | 1 028 740  | 4 127 453        |
|                               | <b>681 409</b>   | <b>126 713</b>      | <b>918 480</b>   | <b>1 726 602</b> |
| Intérêts et autres produits   | 3 986            | (3 002)             | 12 381   | 13 365           |
| Bénéfice net :                | <b>685 395</b>   | <b>123 711</b>      | <b>930 861</b>   | <b>1 739 967</b> |

Source : *Rapport annuel 2004-2005* de la SLJO

## Distribution des revenus nets de la SLJO

En vertu de l'article 14 de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la SLJO verse ses revenus nets au Trésor pour que l'Assemblée législative les affecte aux fins suivantes :

- a) la promotion et le développement de la bonne condition physique, des sports, des loisirs et des activités culturelles, ainsi que la fourniture des installations nécessaires à ces fins;
- b) les activités de la Fondation Trillium de l'Ontario;
- c) la protection de l'environnement;
- d) la prestation de soins de santé, y compris le fonctionnement d'hôpitaux et la dispensation de programmes à l'intention des joueurs compulsifs;
- e) les activités et objectifs des organismes de bienfaisance et des personnes morales sans but lucratif;
- f) le financement d'activités et de programmes communautaires.

Les fonds non affectés aux fins énoncées plus haut sont imputés « au fonctionnement des hôpitaux ».

Le tableau 2 indique la distribution des revenus nets de la SLJO, telle que présentée dans les *Documents budgétaires* du gouvernement, depuis l'exercice 2001-2002.

**TABLEAU 2 : DISTRIBUTION DES REVENUS NETS DE LA SLJO**

| (en millions de dollars)  | 2001-20<br>02 | 2002-2003 | 2003-20<br>04 | 2004-20<br>05<br>(Chiffres<br>provisoi<br>res) | 2005-20<br>06<br>(Chiffres<br>provisoi<br>res) | 2006-20<br>07<br>(Plan) |
|---|---------------|-----------|---------------|--|--|-------------------------|
| <b>Revenus nets tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes</b> |               |           |               |  |  |                         |
| Hôpitaux  | 1 380         | 1 466     | 1 499         | 1 505  | 1 498  | 1 437                   |
| Fondation Trillium  | 100           | 100       | 100           | 95   | 100  | 100                     |
| Lutte contre le jeu problématique   | 21            | 29        | 21            | 36   | 36   | 36                      |
| Athlètes amateurs de l'Ontario  | -             | -         | -             | -  | 3  | 13                      |
| <b>Revenus nets générés par les casinos commerciaux</b>   |               |           |               |  |  |                         |
| Priorités générales du gouvernement   | 725           | 680       | 480           | 334  | 316  | 157                     |
| <b>Autres soutiens</b>  |               |           |               |  |  |                         |
| Agriculture (courses de chevaux)  | 258           | 299       | 308           | 301  | 296  | 315                     |

---

|               |    |    |    |    |    |    |
|---------------|----|----|----|----|----|----|
| Municipalités | 58 | 73 | 75 | 75 | 73 | 76 |
|---------------|----|----|----|----|----|----|

---

Source : Ministère des Finances, *Documents budgétaires*

### **Fonds versés à la province**

Outre son bénéfice, la SLJO remet à la province le montant de la taxe sur les recettes des casinos, qui équivaut à 20 % des revenus de jeu des casinos commerciaux et des salles de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron – ce montant est inscrit à titre de frais d'exploitation. En tant que versement à la province, la taxe sur les recettes des casinos est compensée par le paiement aux Premières nations de l'Ontario de l'équivalent du bénéfice net de Casino Rama.

Selon le Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, le montant net à payer à la province en 2005 s'élevait à 1,96 milliard de dollars, ou 31,9 % des revenus. Les projections de la Société pour les quatre prochaines années figurent au tableau 2.

**TABLEAU 2 : PROJECTIONS DU PLAN QUADRIENNAL**

|  | 2005<br>Chiffres<br>réels | 2006<br>Prévision | 2007<br>Budget | 2008<br>Plan | 2009<br>Projection |
|--|---------------------------|-------------------|----------------|--------------|--------------------|
| Bénéfice net à la province<br>en % des revenus         | 31,9 %                    | 30,6 %            | 27,5 %         | 28,3 %       | 28,3 %             |
| Fonds versés à la province<br>(en millions de dollars) | 1 964,0                   | 1 676,2           | 1 368,2        | 1 495,8      | 1 937,6            |

Source : Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO , p. 33.

## Structure et organisation de la Société

En vertu de l'article 5 de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société est gérée par son conseil d'administration, qui se compose des membres de la Société. Le lieutenant-gouverneur en conseil (c.-à-d. le Cabinet) désigne au moins cinq membres, dont un à la présidence et un autre à la vice-présidence. La *Loi* ne fixe pas de limite au mandat, mais la plupart des membres sont nommés pour une période de trois ans. Tous les postes au conseil d'administration sont à temps partiel. Les membres du conseil sont notamment chargés d'approuver un budget annuel et d'y apporter certains ajustements en cours d'exercice.

## DISCUSSION ET RECOMMANDATIONS

### Observations préliminaires

Les représentants de la SLJO ont été invités à comparaître devant le Comité et à faire des observations préliminaires avant d'entamer leur dialogue avec les membres.

Le président du conseil d'administration, M. Michael Gough, a donné une brève vue d'ensemble de la Société et fait remarquer qu'elle se classait parmi les sociétés de jeu les plus importantes et les plus performantes en Amérique du Nord. La SLJO compte plus de 20 000 employés dans 33 établissements ainsi que près de 11 000 détaillants de loterie. Les revenus bruts générés totalisent plus de 6 milliards de dollars par an, dont près de 2 milliards reviennent à la province sous forme de revenus non fiscaux. Les revenus nets de la SLJO aident à financer les hôpitaux et les programmes de soins de santé de l'Ontario, les œuvres de bienfaisance de la Fondation Trillium de l'Ontario, et les initiatives de promotion du jeu responsable.

Importante source d'activités économiques et d'emplois dans de nombreuses collectivités hôtes, la SLJO a partagé près de 70 millions de dollars en revenus des machines à sous avec les municipalités partenaires en 2005-2006. Près de 300 millions de dollars ont été versés aux exploitants

d'hippodromes, aux propriétaires de chevaux et aux agriculteurs de l'Ontario.

Outre la tranche de 2 % des revenus des machines à sous qui sert à financer la recherche sur le jeu compulsif et le traitement des joueurs à problèmes (par l'entremise du ministère de la Santé et des Soins de longue durée), la Société affecte 7 millions de dollars additionnels par an à ses propres campagnes de promotion du jeu responsable. Le jeu responsable reste une priorité clé de la SLJO, qui a élaboré un code de conduite et l'a mis en œuvre dans toute l'organisation.

Lors de leur discussion avec les membres du Comité, M. Gough et M. Duncan Brown, président-directeur général de la Société, ont formulé d'autres commentaires et observations concernant certains enjeux spécifiques.

### Image de marque

La SLJO a récemment décidé de « rafraîchir » son image de marque en adoptant un nouveau logo et en changeant le nom commercial de la Société à OLG.



Ontario Lottery and  
Gaming Corporation  
Société des loteries et  
des jeux de l'Ontario  
(ancien)



(nouveau)

Lorsqu'on leur a demandé ce qui avait motivé cette décision, les représentants de la SLJO ont expliqué que, d'après les résultats des recherches effectuées, moins de 10 % de la population pouvait identifier tous les secteurs d'activité de la Société. La plupart des gens associent la SLJO aux billets de loterie et ne sont pas conscients de son rôle comme propriétaire de casinos ou comme propriétaire et exploitant des casinos de bienfaisance et des salles de machines à sous dans les hippodromes. Les représentants de la Société ont laissé entendre que cette ignorance créait deux problèmes :

- des doutes quant à l'intégrité des opérations si les gens ne se rendent pas compte que l'entreprise de jeu de la province relève du gouvernement;
- la difficulté pour la Société de faire passer de façon efficace son message de promotion du jeu responsable.

Il a donc été décidé de refaire l'image de marque en changeant le nom de la Société et en concevant un nouveau logo pour donner une identité commune à tous les établissements et tous les produits. Les dirigeants pensaient que cela aiderait à régler les deux problèmes susmentionnés, en plus de rallier les employés de la Société à une « cause commune ». Ils croyaient également que cet exercice permettrait d'accroître l'efficacité des dépenses de marketing.

Lorsqu'on leur a demandé de quelle façon l'élimination du « C » final du nom commercial de la Société bénéficierait aux contribuables, les représentants ont répondu que l'exercice visait d'abord à créer une image de marque inspirant confiance dans l'intégrité et l'efficacité des opérations de jeu, puis à réaliser des économies en passant de plus de 20 marques différentes à une seule marque significative. La Société a indiqué qu'elle affecterait entre 4 et 6 millions de dollars à l'initiative de la nouvelle image de marque durant l'année en cours.

La SLJO a passé des contrats de marketing avec un certain nombre d'agences. Lorsqu'on leur a demandé pourquoi la valeur du contrat avec Bensimon Bryne était passée de 38 000 \$ à 78 500 \$ par mois, les représentants ont attribué l'augmentation à la portée des travaux et aux pressions concurrentielles. Ce contrat portait sur « l'extensions » et « l'améliorations » des marques associées aux gammes de produits existantes, et n'avait rien à voir avec l'initiative de la nouvelle image de marque.

Les représentants de la SLJO n'ont pas pu expliquer au Comité pourquoi le nouveau logo (OLG) est en anglais seulement [le nom français – Société des loteries et des jeux de l'Ontario – apparaissait sur l'ancien logo], mais ils ont ajouté qu'ils se pencheraient sur la question. Dans une lettre datée du 14 septembre 2006, le président du conseil d'administration, M. Michael Gough, a indiqué que OLG était un logo bilingue semblable à celui utilisé par la Régie des alcools de l'Ontario (LCBO). La dénomination sociale anglaise reste Ontario Lottery and Gaming Corporation, et son équivalent français, Société des loteries et des jeux de l'Ontario, est utilisé dans les collectivités francophones.

En conséquence, le Comité recommande :

- 1. Que la SLJO cherche des moyens d'intégrer sa dénomination sociale française à sa nouvelle image de marque.**

## Jeux sur Internet

Les dirigeants de la SLJO ont indiqué qu'ils comprenaient et respectaient la décision du gouvernement, annoncée en janvier 2005 dans le cadre de sa stratégie globale sur le jeu, de ne pas engager la province (et donc la Société) dans les jeux sur Internet. À ce propos, ils ont indiqué que les jeux sur Internet n'avaient pas un impact économique important pour la Société, mais qu'ils risquaient de nuire à sa réputation. L'absence de protection pour les consommateurs, les risques de fraude par carte de crédit et la possibilité que des criminels utilisent les jeux sur Internet pour blanchir de l'argent sont autant de facteurs susceptibles de ternir la perception, par le public, des activités de jeu légitimes de la SLJO.

Selon les représentants de la SLJO, la question des jeux sur Internet a donné lieu à différentes approches à travers le monde, allant des tentatives d'interdiction à la réglementation de l'industrie et l'octroi de permis aux exploitants. La Société a exprimé l'espoir que le gouvernement fédéral et les services de police examineraient la politique publique ainsi que les défis posés par les jeux sur Internet sur le plan de l'application des lois.

En conséquence, le Comité recommande :

- 2. Que des représentants de la SLJO rencontrent des dirigeants des gouvernements provincial et fédéral, y compris des membres des services de police, afin d'examiner les stratégies possibles de contrôle des jeux sur Internet.**

L'ACJ a exprimé son soutien pour le projet de loi 60, *Loi de 2006 modifiant la Loi sur la protection du consommateur (publicité des jeux sur Internet)*, un projet de loi d'initiative parlementaire déposé par M. Leal et renvoyé au Comité permanent de la justice. Selon la note explicative, le projet de loi a pour objets « d'interdire à quiconque de publier l'adresse du site Web d'une entreprise de jeux sur Internet à moins que la personne qui la publie ne croie de bonne foi que l'entreprise en question a été régulièrement autorisée à exploiter des jeux et qu'elle le fait en réalité conformément au droit ontarien et au droit canadiens ».

Le Comité a remarqué que le projet de loi 152, un projet de loi d'initiative ministérielle dont l'Assemblée législative est actuellement saisie, apporte à la *Loi de 2003 sur la protection du consommateur* des modifications conformes aux principales mesures proposées dans le projet de loi 60.

## Jeu responsable et jeu problématique

En novembre 2004, le Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique (CORJP), que le ministère de la Santé et des Soins de longue

durée finance à même les revenus de jeu, a publié une étude sur les joueuses et joueurs de l'Ontario. Deux de ses conclusions ont fait l'objet de nombreux reportages :

- le taux de problèmes de jeu modérés ou graves chez les adultes ontariens était évalué à 4,8 % en 2003;
- des données provisoires indiquaient que 35 % des revenus de jeu de l'Ontario provenaient de joueurs ayant des problèmes modérés à graves, les pourcentages étant encore plus élevés pour les appareils de jeux de hasard et les courses de chevaux.<sup>2</sup>

L'étude du CORJP faisait également ressortir le dilemme que le jeu problématique présente pour le gouvernement :

[On pourrait soutenir qu'en raison de l'impact négatif sur les personnes susceptibles de connaître des problèmes de jeu] le niveau actuel de jeux parrainés par le gouvernement pourrait être contraire aux intérêts de la population générale et incompatible avec le but du gouvernement. [Cependant, on pourrait aussi avancer que les] bénéfices économiques du jeu en Ontario pourraient compenser les coûts résultant des problèmes de jeu [sur les plans social et économique].<sup>3</sup>

Le CORJP a laissé entendre que le gouvernement devait « maximiser les efforts afin de limiter l'impact négatif [des jeux parrainés par le gouvernement] ». Il a ajouté que l'Ontario faisait plus à cet égard que « la plupart des autres juridictions », mais que les résultats suggéraient qu'il avait encore du pain sur la planche.<sup>4</sup>

### *Stratégie provinciale de lutte contre le jeu problématique*

Le deuxième volet de la stratégie sur le jeu annoncée par le ministre Cordiano en janvier 2005 (voir l'annexe B) ciblait le jeu problématique. En plus de demander à l'ancien président du conseil de la SLJO, M. Stanley Sadinsky, de recommander d'autres améliorations à la stratégie de lutte contre le jeu problématique, le gouvernement s'est engagé à prendre de nouvelles mesures pour promouvoir le jeu responsable, notamment en facilitant l'accès des joueurs à problèmes à des conseillers, en investissant 4 millions de dollars sur deux ans dans une campagne de sensibilisation du

<sup>2</sup> Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique, *Les origines démographiques du revenu provenant des jeux de hasard en Ontario*, « Résumé de recherche », site Web <[http://www.gamblingresearch.org/download.sz/Williams\\_Wood%20French%20Summary.doc?docid=7616](http://www.gamblingresearch.org/download.sz/Williams_Wood%20French%20Summary.doc?docid=7616)> consulté le 25 août 2006.

<sup>3</sup> Ibid.

<sup>4</sup> Ibid.



public, et en assurant l'éducation et la formation des détaillants et des employés. Le rapport Sadinsky (diffusé en septembre 2005) contenait 72 recommandations principalement liées à la stratégie provinciale de lutte contre le jeu problématique et de promotion du jeu responsable.

#### *Initiatives de promotion du jeu responsable*

La Société a identifié le jeu responsable comme étant une de ses responsabilités fondamentales. Parmi les mesures récemment prises par la SLJO à cet égard, mentionnons l'élaboration et l'adoption d'un code de conduite, la mise en œuvre d'un programme de formation – conçu en collaboration avec le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH) – à l'intention de ses 8 000 employés, ainsi que la conclusion de protocoles d'entente avec des organismes ressources tels que le CAMH, le CORJP et la Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique. D'après les explications fournies par les représentants de la SLJO, le programme de formation semble exclure les employés des quatre casinos commerciaux, qui représentent l'équivalent d'environ 12 000 postes à temps plein.

En conséquence, le Comité recommande :

3. **Que la SLJO continue, en collaboration avec les exploitants de ses casinos commerciaux, de chercher des moyens d'offrir aux employés de ces casinos, s'il y a lieu, une formation sur le jeu responsable et le jeu problématique semblable à celle qu'elle offre à ses propres employés.**

Dans son code de conduite, la SLJO s'engage à promouvoir le jeu responsable, indique les ressources à affecter à cette initiative, y compris l'élaboration de programmes d'éducation et d'information, et confirme son intention de maintenir un environnement propice au jeu responsable. Pour ce faire, elle s'assure que les mineurs n'ont pas accès aux établissements de jeu, que les passants ne peuvent pas être témoins des activités de jeu et que l'aire de jeu n'est pas ouverte à la circulation normale, ce qui est sans précédent en Amérique du Nord. La SLJO enseigne également aux employés de première ligne comment reconnaître et aider les clients qui pourraient connaître des difficultés.

#### *Évaluation des initiatives de promotion du jeu responsable de la SLJO*

M. Robert Williams, chercheur à l'école des sciences de la santé de l'Université de Lethbridge et coauteur du rapport *Les origines démographiques du revenu provenant des jeux de hasard en Ontario* (préparé pour le Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique), a fait l'éloge de la SLJO pour le produit diversifié et de haute qualité offert aux citoyens de l'Ontario et pour la qualité de ses activités de jeu

commerciales. Il a toutefois laissé entendre que la Société ne remplissait qu'en partie son mandat d'offrir des jeux de manière socialement responsable. Dans le cadre de son évaluation des initiatives de promotion du jeu responsable de la SLJO, il a souligné ce qui suits:

- **Intégration des messages de promotion du jeu responsable à tous les produits.** Ces messages d'intérêt public« n'ont presque jamais d'impacts». M. Williams a précisé que les jeux offerts par la SLJO étaient des jeux de hasard et d'argent.
- **Programmes d'auto-exclusion volontaire.** Ces programmes sont peu efficaces parce que peu appliqués. Les sanctions prévues en cas d'infraction sont rarement imposées, et il est presque impossible pour les gardes de sécurité de mémoriser le millier de photos des personnes inscrites à ces programmes.
- **Lignes d'aide sur le jeu problématique.** Les renseignements recueillis semblent indiquer que ces lignes d'aide donnent de bons résultats.
- **Horloges dans les toilettes.** Pourquoi pas dans le casino même? Quoi qu'il en soit, il n'existe pas de preuves empiriques de l'efficacité d'une telle mesure.
- **Formation du personnel sur les signes et symptômes du jeu problématique.**
  - La formation se limite habituellement à une seule séance et n'apprend pas grand-chose de nouveau au personnels– jusqu'à 25 % des employés des casinos pourraient être eux-mêmes des joueurs à problèmes.
  - Il est généralement interdit aux employés de première ligne de s'adresser directement aux clients; ils ne peuvent que soumettre les problèmes à leur superviseur.
- **Conseillers sur place dans les casinos.** Il pourrait s'agir d'une bonne idée, mais les données empiriques ne sont pas concluantes.
- **Affectation de 2 % des revenus bruts aux programmes de prévention, de traitement et de recherche.** La Société consacre 13 fois plus à la promotion de ses produits.

M. Williams a également formulé un certain nombre de recommandations à l'intention de la SLJO :

- Nommer des personnes ayant des antécédents en sciences sociales à la haute direction de la SLJO.

- Réexaminer l'adoption par la SLJO du modèle de casino commercial de Las Vegas en faveur du modèle européen, plus consciencieux sur le plan social.
- Rectifier le manque général de connaissances sur le jeu problématique.
- Prévoir une plus grande indépendance structurelle entre les activités de jeu et leur réglementation; à titre de fournisseur et d'organisme de réglementation, le gouvernement fait face à un important conflit d'intérêts.
- Éliminer ou restreindre sérieusement les appareils de jeux de hasard, qui représentent le principal danger pour la majorité des joueurs à problèmes.
- Mettre en œuvre des politiques d'auto-exclusion efficaces; exiger des clients qu'ils présentent une pièce d'identité à l'entrée des établissements de jeu, comme cela se fait en Illinois et dans la plupart des pays d'Europe.
- Utiliser les données des programmes de récompense pour intervenir auprès des joueurs dont les dépenses sont excessives. Envisager de supprimer carrément le programme de récompense.
- Ne pas permettre aux joueurs à problèmes de travailler comme fournisseurs de services.
- Ne pas permettre aux joueurs d'obtenir du crédit dans les casinos et aux guichets automatiques des établissements de jeu.

M. Williams a laissé entendre qu'en l'absence d'antécédents en sciences sociales, la SLJO risque de ne pas avoir une bonne connaissance de la recherche sur l'identification et le traitement des joueurs à problèmes, connaissance qui devrait l'aider à honorer son engagement en matière de responsabilité sociale.

En conséquence, le Comité recommande :

4. **Que l'on continue d'offrir à la haute direction de la SLJO (et aux membres de son conseil d'administration) des occasions de se familiariser avec les techniques et méthodes de recherche en sciences sociales liées au diagnostic et au traitement des comportements compulsifs.**

Lorsqu'on leur a demandé s'il était possible d'exiger des clients qu'ils présentent une pièce d'identité avant d'entrer dans un établissement de jeu, les représentants de la SLJO ont laissé entendre que cela n'était guère pratique et exprimé leur préférence pour l'initiative en voie d'élaboration avec le CORJP (décrite ci-après).

En conséquence, le Comité recommande :

- 5. Que la SLJO examine l'expérience d'autres administrations (comme l'Illinois et certains pays d'Europe) qui exigent des clients qu'ils produisent une pièce d'identité avant d'entrer dans un établissement de jeu.**

Des membres du Comité ont demandé à M. Williams de fournir des preuves selon lesquelles on trouve une importante proportion de joueurs à problèmes chez les employés de première ligne des casinos. La principale étude qu'il a citée était la thèse de maîtrise d'un de ses élèves et ancien employé d'un établissement de jeu, dont la recherche incluait des entrevues avec des employés de casinos. M. Williams a ajouté que ses conclusions relatives au jeu en Ontario avaient été établies par déduction, c'est-à-dire qu'il s'était basé sur des preuves cohérentes recueillies dans des environnements semblables pour tirer des conclusions sur ce qui se produit ici.

En conséquence, le Comité recommande :

- 6. Que la SLJO envisage la possibilité de filtrer les fournisseurs de services de première ligne dans les casinos et les salles de machines à sous des hippodromes afin d'identifier les joueurs à problèmes et de leur offrir des services de counselling.**
- 7. Que la SLJO envisage la possibilité d'intégrer l'identification des joueurs à problèmes au processus de recrutement des fournisseurs de services de première ligne dans ses établissements.**

### *Prévention et traitement*

Les messages de promotion du jeu responsable mettent l'accent sur l'acquisition de bonnes habitudes de jeu et l'adoption de comportements responsables, plutôt que sur l'intervention et le traitement de ceux et celles qui affichent un comportement dépendant ou irresponsable. Lorsqu'on leur a demandé si la SLJO surveillait les activités à l'intérieur des casinos afin de reconnaître les joueurs à problèmes éventuels et de leur offrir de l'aide, les représentants ont parlé de leur engagement à promouvoir le jeu responsable et d'autres mesures prises par la Société, dont le code de conduite et la formation des employés. La Société a mis en place à Windsor et Niagara Falls, à titre expérimental, des centres d'information où les consommateurs peuvent se renseigner sur les services d'aide disponibles.

Le succès de ces kiosques, dotés par des employés du Conseil du jeu responsable, sera évalué au cours des 12 à 24 prochains mois. À cet égard, les représentants ont fait remarquer que la SLJO montrait à ses employés comment reconnaître les problèmes et suggérer aux clients à risque de faire une pause ou d'obtenir de l'aide. Ils ont souligné que la principale raison d'être de la SLJO était d'offrir des activités de jeu et non des services de counselling et d'aiguillage, mais qu'ils reconnaissaient l'existence de ce genre d'expertise.

Les organismes possédant cette expertise comprennent le Centre de toxicomanie et de santé mentale (CAMH), le Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique (CORJP) et la Ligne ontarienne d'aide sur le jeu problématique.

En conséquence, le Comité recommande :

8. **Que la SLJO continue de s'employer avec ses partenaires de la communauté de la recherche et du traitement en matière de dépendances à fournir des renseignements sur place et à étudier les résultats du projet pilote en cours sur les services de counselling dans tous ses établissements de jeu.**

#### *Étendue des problèmes de jeu*

Le Centre ontarien de recherche sur le jeu problématique a été créé en 2000 à titre d'organisme autonome du gouvernement de l'Ontario, un statut qui risque de créer une perception de conflit d'intérêts pour le gouvernement en tant que principal bénéficiaire des revenus de jeu.

Le CORJP a pour mandat de financer la recherche à quatre fins :

- décrire la nature et l'étendue du jeu et des problèmes de jeu en Ontario;
- identifier les corrélats et les causes du jeu problématique;
- déterminer les moyens les plus efficaces de prévenir les problèmes de jeu;
- évaluer l'efficacité des méthodes de traitement traditionnelles et innovatrices.

Selon le chef de la direction, M. Robert Simpson, deux examens indépendants (par les Instituts de recherche en santé du Canada, de compétence fédérale, et par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée) confirment que les politiques et procédures du Centre respectent les plus hautes normes en matière de recherche scientifique. En novembre 2004, le CORJP a publié une étude intitulée *Les origines démographiques*

*du revenu provenant des jeux de hasard en Ontario*, réalisée par M. Robert Williams et M. Robert Wood de l'Université de Lethbridge. Les deux principales conclusions de cette étude (qui ont fait l'objet de nombreux reportages) étaient que les joueurs à risque modéré ou grave représentaient 4,8 % des clients mais qu'ils comptaient pour 35 % des revenus de jeu.

- M. Simpson a déclaré au Comité que l'étude de M. Williams avait été examinée par des pairs, qu'elle jouissait de l'appui du CORJP et qu'il la défendrait envers et contre tous. En s'appuyant sur des données antérieures, M. Simpson a laissé entendre qu'entre 2001 et 2005, le total dépensé par les adultes ontariens ayant des problèmes de jeu a baissé, passant de 7,3 à environ 6 millions de dollars, tandis que le pourcentage de joueurs ayant des problèmes graves ou modérés a augmenté, passant de 4,6 % à 5,5 %. Cela équivaldrait, en termes absolus, à un total estimatif de 330 000 joueurs ayant des problèmes modérés ou graves en 2005 (par rapport à 340 000 en 2001).

Les dirigeants de la SLJO, l'ACJ et certains membres du Comité ont exprimé des doutes au sujet des résultats de l'étude de MM. Williams et Wood et de l'analyse de M. Williams. Citant une enquête nationale réalisée auprès d'un millier de personnes par PMG Consulting, l'ACJ a laissé entendre que 90 % des personnes qui visitaient un établissement de jeu avaient un budget et qu'elles s'y conformaient presque toujours. Les représentants de la SLJO ont été plus précis, indiquant que 90 % des joueurs avaient un budget et que 90 % d'entre eux restaient dans les limites de leur budget. L'ACJ a donné à penser que 1 % des Ontariennes et Ontariens avaient un problème grave (selon la méthode de mesure employée) et qu'entre 2 % et 4 % avaient un problème modéré, ce qui laissait 95 % de la population sans problème. Autrement dit, l'ACJ évalue le pourcentage de gens ayant un problème de jeu modéré ou grave à 3 % ou 5 %, ce qui n'est pas incompatible avec l'estimation de 4,8 % faite par M. Williams en 2003.

Les représentants de l'industrie ont également rejeté la conclusion de M. Williams selon laquelle 35 % des revenus de jeu provenaient des joueurs à problèmes, citant une étude menée à Chicago qui concluait que les joueurs à problèmes représentaient 2 % des clients et comptaient pour 4 % des revenus de jeu des casinos. Cela voudrait dire que les joueurs à problèmes parient un peu plus du double des sommes mises en jeu par les autres clients. L'estimation de M. Williams selon laquelle les joueurs ayant des problèmes modérés ou graves comptent pour 35 % des revenus de jeu (soit un peu plus de 2 milliards de dollars sur des revenus bruts totaux de 5,9 milliards de dollars en 2005) équivaldrait à une moyenne d'environ 6 300 \$ (ou 500 \$ par mois) par joueur à problèmes modérés ou graves.

Les torts à long terme que les joueurs à problèmes se causent à eux-mêmes et infligent à d'autres personnes représentent eux aussi un coût social important.

En conséquence, le Comité recommande :

9. **Que la SLJO et ses partenaires continuent de lutter contre le jeu problématique en collaboration avec le CORJP et qu'ils envisagent la possibilité d'adopter une politique en ce sens.**

#### *Financement de la lutte contre le jeu problématique*

En octobre 1999, le président du conseil d'administration alors en poste, M. Chris Hodgson, a annoncé la formule que le gouvernement utiliserait pour déterminer la répartition des revenus bruts provenant des machines à sous, y compris l'affectation de 2 % au financement de la stratégie de lutte contre le jeu problématique du ministère de la Santé. Cette politique est en vigueur depuis l'exercice 1999-2000. Au cours des dernières années, cette formule a généré entre 34 et 36 millions de dollars, dont environ 4 millions sert à financer les travaux du CORJP. Les dirigeants de la SLJO ont indiqué que la Société affectait 7 millions de dollars additionnels par an à ses propres programmes de promotion du jeu responsable.

#### *Relation entre la SLJO et le CORJP*

La SLJO dit faire de grands efforts pour aider le CORJP et ses chercheurs à optimiser les applications de la recherche et des meilleures pratiques. M. Simpson a confirmé que la relation auparavant difficile avec la SLJO avait récemment fait place à un partenariat plus productif. Le Centre a conseillé la Société sur sa campagne de promotion du jeu responsable, analysé les points faibles de l'actuel programme d'auto-exclusion et les solutions possibles, et proposé une orientation conceptuelle et des textes pour la publicité de prévention. Le protocole d'entente conclu entre le Centre et la Société en 2005 permettra au Centre d'accéder aux données de la SLJO dans le cadre de ses travaux de recherche, en plus d'établir un protocole de communications pour que les premiers dirigeants de chaque organisme puissent résoudre les difficultés rencontrées. L'initiative conjointe de réduction des méfaits en voie d'élaboration permettra au Centre d'utiliser les données de la SLJO pour identifier les joueurs à risque et tester une intervention visant à les faire réfléchir et à les encourager à s'inscrire à un programme de traitement au besoin. Cette initiative, conforme à la recommandation de M. Williams (énoncée plus haut)

d'utiliser le programme de récompense pour identifier les joueurs à risque, n'a pas encore été approuvée par le conseil d'administration de la SLJO.

En conséquence, le Comité recommande :

10. **Que le conseil d'administration de la SLJO soit encouragé à appuyer l'initiative conjointe de réduction des méfaits en voie d'élaboration avec le CORJP afin d'identifier les joueurs à risque et de tester une intervention visant à les encourager à s'inscrire à un programme de traitement.**

De l'avis de M. Simpson, la Société a commencé à prendre des mesures efficaces pour réduire les conséquences involontaires regrettables des jeux de hasard. Pour aider la SLJO à atteindre ce but, M. Simpson a recommandé que le gouvernement cesse de presser la SLJO de maximiser ses revenus et adopte plutôt un modèle d'optimisation des revenus, qui assure un meilleur équilibre entre les revenus et la lutte contre le jeu problématique. Cette recommandation ressemble à celle de M. Williams selon laquelle le gouvernement devrait délaissier le modèle Las Vegas en faveur des pratiques européennes, plus consciencieuses sur le plan social. M. Simpson a souligné l'importance d'examiner toutes les pratiques afin de pouvoir prendre une décision éclairée.

#### *Appareils de jeux de hasard*

Certains intervenants qui s'intéressent au jeu problématique ont fait remarquer que les machines à sous représentaient la principale forme de dépendance chez les joueurs à problèmes. (D'autres soutiennent que les appareils de loterie vidéo, qu'on trouve dans les bars et restaurants de plusieurs provinces, constituent la principale source de problèmes en raison de leur facilité d'accès. Il n'y a pas d'appareils de loterie vidéo en Ontario.) Ce sont les machines à sous qui génèrent la plus grande partie des revenus de la Société. Le Comité a posé des questions au sujet de la distribution des machines à sous dans les établissements de la Société et noté que les machines à sous dans les casinos de bienfaisance et les hippodromes rapportaient davantage (1,93 milliard de dollars) que celles installées dans les casinos commerciaux (1,18 milliard de dollars). Les représentants ont répondu que la Société avait installé un plus grand nombre de machines dans les casinos de bienfaisance et les hippodromes (entre 10 000 et 11 000) que dans les casinos commerciaux (entre 7 000 et 8 000). Le *Rapport annuel 2005* et le site Web de la SLJO indiquent toutefois une distribution plus égale, soit 12 058 machines à sous dans les casinos de bienfaisance et les hippodromes au 31 mars 2005, et 11 000 machines dans les quatre casinos commerciaux.



Le Comité a appris que, par règlement, les machines à sous devaient rapporter au moins 85 %, mais que leur taux de rendement moyen tournait en fait autour de 92 %. Lorsqu'on a laissé entendre que les gens avaient tendance à remettre en jeu l'argent gagné, la SLJO a répondu que, plus les gens passaient de temps devant les machines, plus c'était avantageux pour elle. Aux États-Unis, les casinos sont généralement tenus d'informer le public du taux de distribution de leurs appareils de jeux de hasard électroniques, souvent en fonction de la valeur des pièces acceptées. Or, certains exploitants annoncent leurs taux de distribution pour attirer les clients et non parce qu'ils sont tenus de le faire. La SLJO a été critiquée dans le passé parce qu'elle ne fournit pas ce genre d'information.

En conséquence, le Comité recommande :

11. **Que la SLJO soit tenue de fournir sur demande à chaque établissement de jeu, des renseignements sur les taux de distribution de ses appareils de jeux de hasard électroniques.**

La documentation indique que certains comportements problématiques pourraient être aggravés par les mythes entourant les appareils de jeux de hasard électroniques (p. ex. « les choses finissent par s'équilibrer », « une bonne stratégie est de continuer de jouer jusqu'à ce qu'on gagne », « les machines à sous qui sont chaudes au toucher s'apprêtent à payer », etc.).<sup>5</sup> Il est à noter que la SLJO a mené une campagne publicitaire à la radio l'an dernier pour aider à dissiper certains de ces mythes.

En conséquence, le Comité recommande :

12. **Que la SLJO examine l'utilité d'afficher des renseignements dans chaque salle de machines à sous afin de dissiper les mythes courants qui entourent les appareils de jeux de hasard électroniques.**

Les représentants ont déclaré que la Société n'utilisait aucun truc pour inciter les joueurs à continuer d'utiliser les machines à sous, mais que sa stratégie restait d'offrir des divertissements de qualité à bon prix. Ils ont précisé que la plupart des revenus provenaient des machines acceptant des pièces de moindre valeur. Fait intéressant, un des objectifs stratégiques de la SLJO pour 2007 est d'accélérer l'initiative TITO (Ticket-In Ticket-Out — machines qui fonctionnent avec des tickets ou billets plutôt qu'avec des pièces de monnaie) à l'échelle de la province. D'après le Plan quadriennal

<sup>5</sup> Nigel Turner et Roger Horbay, « How do slot machines and other electronic gambling machines actually work? », *Journal of Gambling Issues*, 11 juillet 2004. M. Turner est un chercheur scientifique au Centre de toxicomanie et de santé mentale (CTSM); M. Horbay est un consultant en jeu problématique auprès des organismes de traitement et de l'industrie du jeu.

2005-2008 de la SLJO, les machines à tickets offrent une meilleure expérience aux joueurs, car ceux-ci n'ont pas à attendre le remplacement manuel des pièces de monnaie ou le paiement du gros lot ou à manipuler de gros seaux remplis de pièces. Ce qu'on oublie de mentionner, c'est que l'initiative TITO risque d'encourager certains clients à remettre en jeu tout l'argent gagné en éliminant les pauses (pour le remplacement manuel des pièces, le paiement des sommes gagnées, etc.). D'un autre côté, elle accroît la sécurité pour les clients et réduit les frais d'exploitation. (Il est intéressant de noter que la proportion de fumeurs est plus élevée chez les joueurs que dans la population générale; en conséquence de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*, un plus grand nombre de clients font des pauses pour aller fumer à l'extérieur de l'établissement.)

M. Rutsey de l'Association canadienne du jeu a dit au Comité que la popularité des jeux traditionnels était en baisse dans le monde entier et que les secteurs d'avenir étaient les activités de divertissement de nature sociale et plus interactive, les jeux d'habileté et les jeux auxquels des groupes d'amis peuvent s'adonner.

En conséquence, le Comité recommande :

13. **Que la SLJO soit encouragée à chercher des moyens de réduire sa dépendance à l'égard des revenus provenant des machines à sous en développant d'autres formes de jeu.**

En réponse aux questions, M. Simpson a fait remarquer qu'aucune autre administration nord-américaine ne faisait plus d'efforts que l'Ontario pour promouvoir le jeu responsable, mais que l'Australie avait mis en œuvre un certain nombre de programmes innovateurs. En ce qui concerne les appareils de loterie vidéo, une forme très controversée de jeu de hasard électronique disponible dans les bars et restaurants locaux, la Nouvelle-Écosse a adopté le modèle d'optimisation des revenus. De l'avis de ses partenaires de l'industrie (c.-à-d. l'ACJ), la SLJO est un chef de file mondial dans le domaine de la recherche et du traitement du jeu problématique.

En conséquence, le Comité recommande :

14. **Que la SLJO soit félicitée pour son rôle de chef de file en promotion du jeu responsable, mais qu'elle soit également encouragée à tirer des enseignements de l'expérience acquise et des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres administrations.**

**Autres enjeux examinés [voir l'annexe A]**

## **RÉCAPITULATION DES RECOMMANDATIONS**

Le Comité recommande :

1. **Que la SLJO cherche des moyens d'intégrer sa dénomination sociale française à sa nouvelle image de marque.**
2. **Que des représentants de la SLJO rencontrent des dirigeants des gouvernements provincial et fédéral, y compris des membres des services de police, afin d'examiner les stratégies possibles de contrôle des jeux sur Internet.**
3. **Que la SLJO continue, en collaboration avec les exploitants de ses casinos commerciaux, de chercher des moyens d'offrir aux employés de ces casinos, s'il y a lieu, une formation sur le jeu responsable et le jeu problématique semblable à celle qu'elle offre à ses propres employés.**
4. **Que l'on continue d'offrir à la haute direction de la SLJO (et aux membres de son conseil d'administration) des occasions de se familiariser avec les techniques et méthodes de recherche en sciences sociales liées au diagnostic et au traitement des dépendances.**
5. **Que la SLJO examine l'expérience d'autres administrations (comme l'Illinois et certains pays d'Europe) qui exigent des clients qu'ils produisent une pièce d'identité avant d'entrer dans un établissement de jeu.**
6. **Que la SLJO envisage la possibilité de filtrer les fournisseurs de services de première ligne dans les casinos et les salles de machines à sous des hippodromes afin d'identifier les joueurs à problèmes et de leur offrir des services de counselling.**
7. **Que la SLJO envisage la possibilité d'intégrer l'identification des joueurs à problèmes au processus de recrutement des fournisseurs de services de première ligne dans ses établissements.**
8. **Que la SLJO continue de s'employer avec ses partenaires de la communauté de la recherche et du traitement en matière de dépendances à fournir des renseignements sur place et à étudier les résultats du projet pilote en cours sur les services de counselling dans tous ses établissements de jeu.**

- 
9. **Que la SLJO et ses partenaires continuent de lutter contre le jeu problématique en collaboration avec le CORJP et qu'ils envisagent la possibilité d'adopter une politique en ce sens.**
  10. **Que le conseil d'administration de la SLJO soit encouragé à appuyer l'initiative conjointe de réduction des méfaits en voie d'élaboration avec le CORJP afin d'identifier les joueurs à risque et de tester une intervention visant à les encourager à s'inscrire à un programme de traitement.**
  11. **Que la SLJO soit tenue de fournir sur demande à chaque établissement de jeu, des renseignements sur les taux de distribution de ses appareils de jeux de hasard électroniques.**
  12. **Que la SLJO examine l'utilité d'afficher des renseignements dans chaque salle de machines à sous afin de dissiper les mythes courants qui entourent les appareils de jeux de hasard électroniques.**
  13. **Que la SLJO soit encouragée à chercher des moyens de réduire sa dépendance à l'égard des revenus provenant des machines à sous en développant d'autres formes de jeu.**
  14. **Que la SLJO soit félicitée pour son rôle de chef de file en promotion du jeu responsable, mais qu'elle soit également encouragée à tirer des enseignements de l'expérience acquise et des meilleures pratiques en vigueur dans d'autres administrations.**

## **ANNEXE A :**

### **Autres enjeux**

#### *Industrie du bingo*

La SLJO a récemment lancé quatre projets pilotes afin de revitaliser le secteur des bingos de bienfaisance, qui s'est senti de l'élargissement des activités de la SLJO au cours des dix dernières années et, plus récemment, de la *Loi favorisant un Ontario sans fumée*. La SLJO utilise son monopole de droit sur les technologies de jeu électroniques dans la province pour aider les œuvres de bienfaisance locales, les municipalités et les exploitants de salles de bingo en offrant une expérience de divertissement supérieure au joueur de bingo traditionnel. Le nouvel arrangement permet aux partenaires de la SLJO de continuer de jouer leur rôle habituel (le propriétaire de la salle fournit l'établissement et le personnel, la municipalité détermine l'admissibilité des organismes et l'utilisation des revenus, et les organismes de bienfaisance restent les bénéficiaires), mais transfère la responsabilité en droit pénal pour l'administration et la direction à la Société.

#### *Répercussions économiques*

Le Comité a appris certains faits concernant l'impact économique de la SLJOs:

- la Société est le principal employeur dans trois collectivités où elle possède des établissements;
- elle se classe parmi les cinq principaux employeurs dans cinq autres collectivités;
- elle se classe parmi les 20 principaux employeurs dans 16 collectivités hôtes;
- ses commissions constituent la deuxième source de revenu pour les propriétaires de dépanneurs;
- si la SLJO était un organisme du secteur privé, elle se classerait parmi les 50 premiers au pays.

Selon ses représentants, l'industrie canadienne du jeu a un chiffre d'affaires de 14 milliards de dollars, dont 7 milliards sont affectés au financement de programmes et services gouvernementaux.

#### *Revenus projetés*

Le Comité voulait connaître les revenus projetés par la Société, en général et par catégorie d'établissement.

D'après le plan d'activités de la SLJO, les fonds versés à la province passeraient de 1,96 milliard de dollars en 2005 à 1,68 milliard en 2006, 1,37 milliard en 2007 et 1,495 milliard en 2008, avant de remonter à 1,94 milliard de dollars en 2009. Les dirigeants ont expliqué que les principales variables dans ce scénario étaient les casinos commerciaux (situés dans des centres de villégiature) de Windsor et Niagara. Les changements apportés à ces établissements et/ou à leur direction sont censés permettre aux casinos de récupérer la part de marché qu'ils avaient perdue. Selon les dirigeants, la proportion de visiteurs américains dans les établissements de la région de Niagara, qui se situait auparavant entre 60 % et 65 %, est aujourd'hui de 50 %. À Windsor, le pourcentage de clients américains est resté constant (à 80 %), mais le nombre total de visiteurs a diminué.

#### Casino Windsor

Un des nouveaux aménagements à Casino Windsor sera un restaurant à thème sportif où les produits Pro-Line seront disponibles. Cette décision s'inspire d'une initiative semblable introduite il y a un an à Casino Niagara. La revitalisation de Casino Windsor comporte deux volets. Premièrement, on compte sur le centre de congrès pour attirer des visiteurs pour plus d'une journée (on vise les gens qui sont plus susceptibles de détenir un passeport et moins hésitants à traverser la frontière). Deuxièmement, le nouveau centre de divertissement de 5 000 places devrait démontrer, comme à Casino Rama, qu'il est possible d'attirer des clients en offrant des divertissements de qualité dans un établissement de première classe. La SLJO estime que la section locale 444 des TCA comprend la nécessité pour Casino Windsor de rester compétitif; la convention collective en vigueur vient à expiration au printemps 2008. Les nouveaux établissements sont censés créer 400 emplois permanents et 7 000 années-personnes de travail en construction. Ils devraient également aider les exploitants d'entreprises touristiques et les élus municipaux à promouvoir Windsor comme destination touristique.

#### Casino Rama

On a demandé à la SLJO si elle comptait élargir l'hippodrome Georgian Downs et l'impact que cela aurait sur Casino Rama. Les dirigeants ont répondu que le propriétaire de l'hippodrome pourrait ajouter des services non liés au jeu afin d'améliorer l'attraction. Étant donné que les revenus de Casino Rama sont versés aux Premières nations de l'Ontario, la Société hésite à favoriser l'expansion ou l'amélioration des établissements qui risquent de détourner des revenus de Casino Rama. La nouvelle entente de partage des revenus en voie de négociation avec les Premières nations devrait donner à la Société une plus grande souplesse dans le développement de tous ses actifs au bénéfice de toutes les parties.

### Casinos de Niagara

Le plan original était d'exploiter le casino ouvert en 1996 (Casino Niagara) jusqu'à ce que la construction d'un établissement offrant tous les services (Fallsview) soit terminée. Avant l'ouverture du nouvel établissement, il a été décidé de maintenir les deux casinos en opération. La Société a indiqué qu'elle continuait d'évaluer la question et que le prix économique découlant de l'exploitation de deux casinos pouvait être compensé par les retombées économiques globales pour la collectivité. Elle préférerait garder les deux casinos ouverts, à condition qu'ils soient viables.

Les stratégies envisagées pour les casinos de Niagara comprennent l'amélioration du service à la clientèle et la prestation de services et d'aménagements équivalents à ceux offerts par les concurrents de l'État de New York. Les dirigeants de la Société ont parlé d'une campagne de marketing davantage ciblée sur les visiteurs séjournant plus longtemps, et des liens à établir entre les établissements de jeu de Niagara et les autres attractions touristiques de la région, comme les vignobles et les terrains de golf.

Les représentants de l'industrie ont souligné la popularité croissante des activités de divertissement à caractère social ainsi que la tendance des consommateurs à exiger une expérience de divertissement plus complète. La SLJO a été applaudie pour avoir reconnu cette tendance dans la planification de ses activités et des investissements dans ses casinos de villégiature.

### Autres initiatives de marketing

En réponse aux questions, la SLJO a fait valoir l'importance de l'image de marque dans toutes ses orientations stratégiques, y compris les programmes permanents pour le développement de nouveaux jeux et produits et le renouvellement de ses billets de loterie.

### *Autres initiatives et enjeux*

#### Programme AMBER Alert

La SLJO participe au programme AMBER Alert par le biais de son réseau de plus de 10 000 terminaux de loterie. La conversion prévue à un réseau numérique à haute vitesse permettra d'afficher des photos dans toute la province presque en temps réel.

### Optimisation des activités



---

En 2005, la Société a lancé une initiative d'optimisation des activités qui lui a permis de faire des achats stratégiques plus efficaces, en plus de proposer des moyens d'améliorer les activités des établissements de jeu et de réaliser des gains d'efficience.

#### Gouvernance

Un consultant de l'extérieur récemment engagé pour examiner les pratiques de gouvernance de la Société a conclu qu'il y avait très peu de changements à apporter. Le Comité a posé des questions au sujet du nouveau poste de vice-président des Relations stratégiques, créé en janvier 2006. Les représentants de la Société ont répondu que cette personne aidait le président-directeur général à gérer un certain nombre de dossiers, dont des initiatives commerciales confidentielles.

#### Quest for Gold

La première édition de ce produit a généré 3 millions de dollars en bénéfices nets, une deuxième édition est actuellement en vente, et la Société devrait offrir une troisième édition plus tard cette année. Le programme a bénéficié à 850 athlètes ontariens jusqu'ici.

#### Soutien des œuvres de bienfaisance

La Société a expliqué au Comité que la décision d'affecter 100 millions de dollars de revenus nets de la SLJO à la Fondation Trillium avait été prise par le gouvernement (comme pour tous les revenus de la SLJO affectés à des programmes ou des intervenants spécifiques). La SLJO n'a rien à voir avec les subventions octroyées dans le cadre du programme Trillium. Son appui aux œuvres de bienfaisance est plus direct – comme le don de 750 000 \$ au nouvel hôpital de Sault Ste. Marie – ou fourni par le biais du projet de revitalisation du bingo (examiné plus haut).

## **ANNEXE B :**

### **LA SOCIÉTÉ DES LOTERIES ET DES JEUX DE L'ONTARIO**

La Société des loteries et des jeux de l'Ontario (SLJO) est née de la fusion de la Société des casinos de l'Ontario et de la Société des loteries de l'Ontario en vertu de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. À titre d'entreprise opérationnelle, la Société a assumé les tâches et fonctions des deux organismes remplacés le 1<sup>er</sup> avril 2000. La SLJO, qui relevait auparavant du ministre du Développement économique et du Commerce, était l'un des biens gouvernementaux transférés au ministère du Renouvellement de l'infrastructure publique en juin 2005.

#### **Historique et mandat**

En 1975, le gouvernement de l'Ontario a établi la Société des loteries de l'Ontario et lui a donné pour mandats « de développer, d'entreprendre, d'organiser, d'administrer et de diriger des loteries » pour le compte de la province (*Loi sur la Société des loteries de l'Ontario*). En vertu de la *Loi de 1993 sur la Société des casinos de l'Ontario*, une société de la Couronne a été créée pour administrer et diriger les casinos commerciaux de la province. La Société des casinos de l'Ontario était propriétaire de tous les casinos commerciaux établis par la province, et représentait le gouvernement dans les négociations avec les entreprises privées choisies pour administrer ceux-ci. Depuis qu'elle a été créée en 2000 pour assumer les activités de base des anciennes sociétés responsables des loteries et des casinos, la SLJO a également surveillé le développement du secteur des casinos de bienfaisance de la province ainsi que son initiative des machines à sous dans les hippodromes.

#### *Examen ministériel et nouvelle stratégie de jeu*

En février 2004, le ministre du Développement économique, M. Joe Cordiano, a annoncé un examen visant à déterminer les meilleurs endroits où construire de nouveaux casinos, souligné la nécessité de s'assurer que les programmes d'aide aux joueurs à problèmes répondent aux besoins et confirmé que le gouvernement n'était pas intéressé à introduire des appareils de loterie vidéo.

Le 20 janvier 2005, le ministre Cordiano a annoncé la nouvelle stratégie de jeu de la province, qui prévoit ce qui suit :

- 1) des limites à l'expansion des établissements et des activités de jeu, y compris
  - aucun nouveau casino commercial ou de bienfaisance;

- aucune nouvelle salle de machines à sous dans des hippodromes sauf celles déjà prévues pour Picov Downs (aujourd'hui Ajax Downs) et Quinte Exhibition & Raceway;
  - aucun appareil de loterie vidéo dans des bars et restaurants locaux;
  - aucune machine à sous dans des salles de bingo;
  - aucune participation de la province aux jeux sur Internet;
- 2) un soutien à la lutte contre le jeu problématique;
  - 3) la revitalisation des activités existantes.

Le ministre a également donné pour instructions à la SLJO d'améliorer les établissements de jeu existants en réponse à la concurrence accrue; d'examiner les possibilités d'agrandir les établissements non liés au jeu de Casino Windsor; et de lancer un projet pilote de bingo électronique afin de revitaliser le secteur des bingos de bienfaisance.

#### *Philosophie opérationnelle*

Selon le Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, en 2006, la Société a fondé sa philosophie opérationnelle de base pour une gestion responsable des bénéfiques sur les éléments clés suivants :

- Un potentiel de croissance modeste du marché provincial des jeux de hasard qui ne supportera pas la création de nouveaux casinos en plus de ceux qu'on s'est déjà engagé à construire.
- La reconnaissance du fait que le défi opérationnel de la Société n'est plus de développer de nouveaux marchés au même rythme que dans le passé, mais de maintenir les marchés existants.
- Une confirmation que l'avenir présentera des défis pour les établissements de la SLJO situés près de la frontière.
- La Société apportera des ajustements modestes au cas par cas afin de maximiser les revenus et la contribution à l'économie locale, tout en honorant son engagement à faire preuve de responsabilité sociale.<sup>6</sup>

#### **Aperçu opérationnel de la SLJO**

Les quatre grands secteurs d'activité de la SLJO sont les loteries, les casinos commerciaux, les casinos de bienfaisance et les machines à sous dans les hippodromes.<sup>7</sup> Les tableaux 1, 2 et 3 fournissent des

<sup>6</sup> Société des loteries et des jeux de l'Ontario, Plan quadriennal 2005-2008 (Toronto, la Société, 2006), p. 24.

<sup>7</sup> Bien que le plus récent Rapport annuel (2004-2005) continue de mesurer séparément les répercussions économiques des casinos de bienfaisance et des salles de machines à sous dans les

renseignements sur les revenus et les charges des secteurs d'activité de la SLJO pour les trois derniers exercices. (Les résultats pour 2003 sont inclus parce qu'ils indiquent la distribution des revenus entre les casinos de bienfaisance et les salles de machines à sous dans les hippodromes.)

**TABLEAU 1 : INFORMATION FINANCIÈRE 2005**

| (en milliers de dollars)      |                  |                     |  | 2005             |
|-------------------------------|------------------|---------------------|--|------------------|
| Activité segmentée            | Loteries         | Casinos commerciaux | Casinos de bienfaisance et machines à sous dans les hippodromes* | Total            |
| <b>Revenus :</b>              |                  |                     |  |                  |
| Loteries                      | 2 333 934        | -                   | -  | 2 333 934        |
| Machines à sous               | -                | 1 176 316           | 1 927 407  | 3 103 723        |
| Tables de jeu                 | -                | 423 837             | 62 914   | 486 751          |
| Activités non liées au jeu    | -                | 215 265             | 33 267   | 248 892          |
|                               | 2 333 934        | 1 815 778           | 2 023 588  | 6 173 300        |
| Ristournes promotionnelles    | -                | 242 877             | 76 368   | 319 245          |
|                               | <b>2 333 934</b> | <b>1 572 901</b>    | <b>1 947 220</b>   | <b>5 854 055</b> |
| <b>Frais d'exploitation :</b> |                  |                     |  |                  |
|                               | 1 652 525        | 1 446 188           | 1 028 740  | 4 127 453        |
|                               | <b>681 409</b>   | <b>126 713</b>      | <b>918 480</b>   | <b>1 726 602</b> |
| Intérêts et autres produits   | 3 986            | (3 002)             | 12 381   | 13 365           |
|                               | <b>685 395</b>   | <b>123 711</b>      | <b>930 861</b>   | <b>1 739 967</b> |

Source : *Rapport annuel 2004-2005* de la SLJO

**TABLEAU 2 : INFORMATION FINANCIÈRE 2004**

| (en milliers de dollars)      |                  |                     |  | 2004             |
|-------------------------------|------------------|---------------------|--|------------------|
| Activité segmentée            | Loteries         | Casinos commerciaux | Casinos de bienfaisance et machines à sous dans les hippodromes* | Total            |
| <b>Revenus :</b>              |                  |                     |  |                  |
| Loteries                      | 2 276 530        | -                   | -  | 2 276 530        |
| Machines à sous               | -                | 1 125 333           | 1 942 085  | 3 067 418        |
| Tables de jeu                 | -                | 408 162             | 59 210   | 467 372          |
| Activités non liées au jeu    | -                | 172 358             | 29 617   | 201 975          |
|                               | 2 276 530        | 1 705 853           | 2 030 912  | 6 013 295        |
| Ristournes promotionnelles    | -                | 208 371             | 74 854   | 283 225          |
|                               | <b>2 276 530</b> | <b>1 497 482</b>    | <b>1 956 058</b>   | <b>5 730 070</b> |
| <b>Frais d'exploitation :</b> |                  |                     |  |                  |
|                               | 1 630 341        | 1 252 213           | 1 020 474  | 3 903 028        |

hippodromes, les états financiers segmentés pour les deux derniers exercices regroupent les deux catégories en une seule, tandis que le Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO utilise un seul poste pour les hippodromes et les casinos de bienfaisance.

---

|                             |                |                |                |                  |
|-----------------------------|----------------|----------------|----------------|------------------|
|                             | <b>646 189</b> | <b>245 269</b> | <b>935 584</b> | <b>1 827 042</b> |
| Intérêts et autres produits | 3 831          | 16 178         | 10 601         | 30 610           |
|                             | <b>650 020</b> | <b>261 447</b> | <b>946 185</b> | <b>1 857 652</b> |

---

Source : *Rapport annuel 2003-2004* de la SLJO

**TABLEAU 3 : INFORMATION FINANCIÈRE 2003**

| (en milliers de dollars)      |                  |                     |                         |                                      | 2003             |
|-------------------------------|------------------|---------------------|-------------------------|--------------------------------------|------------------|
| Activité segmentée            | Loteries         | Casinos commerciaux | Casinos de bienfaisance | Machines à sous dans les hippodromes | Total            |
| <b>Revenuse</b>               |                  |                     |                         |                                      |                  |
| Loteries                      | 2 208 776        | -                   | -                       | -                                    | 2 208 776        |
| Machines à sous               | -                | 1 267 415           | 377 277                 | 1 490 968                            | 3 135 660        |
| Tables de jeu                 | -                | 435 887             | 58 332                  | -                                    | 494 219          |
| Activités non liées au jeu    | -                | 177 745             | 24 983                  | 1 183                                | 203 911          |
|                               | 2 208 776        | 1 881 047           | 460 592                 | 1 492 151                            | 6 042 566        |
| Ristournes promotionnelles    | -                | 152 656             | 27 232                  | 42 230                               | 280 546          |
|                               | <b>2 208 776</b> | <b>1 669 963</b>    | <b>433 360</b>          | <b>1 449 921</b>                     | <b>5 762 020</b> |
| <b>Frais d'exploitation :</b> | 1 516 045        | 1 276 590           | 277 082                 | 731 963                              | 3 801 680        |
|                               | <b>692 731</b>   | <b>393 373</b>      | <b>156 278</b>          | <b>717 958</b>                       | <b>1 960 340</b> |
| Intérêts et autres produits   | 2 817            | 28 017              | 3 552                   | 8 463                                | 42 849           |
|                               | <b>695 548</b>   | <b>421 390</b>      | <b>159 830</b>          | <b>726 421</b>                       | <b>2 003 189</b> |

Source : *Rapport annuel 2002-2003* de la SLJO

### Fonds versés à la province

Outre son bénéfice, la SLJO remet à la province le montant de la taxe sur les recettes des casinos, qui équivaut à 20 % des revenus de jeu des casinos commerciaux et des salles de machines à sous du casino de bienfaisance Great Blue Heron – ce montant est inscrit à titre de frais d'exploitation. En tant que versement à la province, la taxe sur les recettes des casinos est compensée par le paiement aux Premières nations de l'Ontario de l'équivalent du bénéfice net de Casino Rama (voir ci-après).

Le tableau 4 présente l'état consolidé des fonds versés à la province par la SLJO au cours des cinq derniers exercices (c.-à-d. le bénéfice net indiqué aux tableaux 1, 2 et 3, plus le montant de la taxe sur les recettes des casinos, moins le bénéfice net de Casino Rama).

**TABLEAU 4 : ÉTAT CONSOLIDÉ DU BÉNÉFICE NET VERSÉ À LA PROVINCE DE L'ONTARIO**

| (en milliers de dollars)                       | 2005              | 2004              | 2003              | 2002             | 2001             |
|--|-------------------|-------------------|-------------------|------------------|------------------|
| Bénéfice net                                   | 1 739 967         | 1 857 652         | 2 003 189         | 1 979 210        | 1 892 781        |
| plus taxe sur les recettes des casinos         | 343 439           | 327 826           | 359 584           | 360 667          | 366 558          |
| moins bénéfice net de Casino Rama              | (106 635)*        | (86 762)*         | (76 634)*         | (111 323)        | (105 576)        |
| <b>Fonds versés à la province de l'Ontario</b> | <b>1 976 771*</b> | <b>2 098 716*</b> | <b>2 286 139*</b> | <b>2 228 554</b> | <b>2 153 763</b> |

Source : *Rapports annuels* de la SLJO et calculs(\*) basés sur les données de la SLJO

Selon le Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, le montant net versé à la province en 2005 s'élevait à 1,96 milliard de dollars, ou 31,9 % des revenus. Les chiffres projetés par la Société pour les quatre prochaines années sont indiqués au tableau 5.

**TABLEAU 5 : PROJECTIONS DU PLAN QUADRIENNAL**

|   | 2005<br>Chiffres<br>réels | 2006<br>Prévision | 2007<br>Budget | 2008<br>Plan | 2009<br>Projection |
|---|---------------------------|-------------------|----------------|--------------|--------------------|
| Bénéfice net à la province<br>en % du revenu            | 31,9 %                    | 30,6 %            | 27,5 %         | 28,3 %       | 28,3 %             |
| Montant versé à la province<br>(en millions de dollars) | 1 964,0 <sup>8</sup>      | 1 676,2           | 1 368,2        | 1 495,8      | 1 937,6            |

Source : Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, p. 33.

### Distribution des revenus nets de la SLJO

La distribution des revenus nets de la SLJO est régie par les dispositions de l'article 14 de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*. Les revenus nets (après le paiement des lots, les frais d'exploitation, etc.) provenant des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes sont versés au Trésor pour que l'Assemblée législative les affecte aux fins suivantes :

- a) la promotion et le développement de la bonne condition physique, des sports, des loisirs et des activités culturelles, ainsi que la fourniture des installations nécessaires à ces fins;
- b) les activités de la Fondation Trillium de l'Ontario;
- c) la protection de l'environnement;
- d) la prestation de soins de santé, y compris le fonctionnement d'hôpitaux et la dispensation de programmes à l'intention des joueurs compulsifs;
- e) les activités et objectifs des organismes de bienfaisance et des personnes morales sans but lucratif;
- f) le financement d'activités et de programmes communautaires.

<sup>8</sup> Ce chiffre diffère du total pour 2005 indiqué au tableau 4 parce qu'il englobe des montants pour l'amortissement, les dépenses en capital et les paiements du principal pour le prêt de Niagara, qui ne sont pas inclus dans les calculs du tableau 4.

Les fonds non affectés aux fins énoncées plus haut sont imputés « au fonctionnement des hôpitaux ».

Le tableau 6 indique la distribution des revenus nets de la SLJO, telle que présentée dans les *Documents budgétaires* du gouvernement, depuis l'exercice 2001-2002.



**TABLE 6 : DISTRIBUTION DES REVENUS NETS DE LA SLJO**

| (en millions de dollars)  | 2006-20<br>07<br>(Plan) | 2005-2006<br>(Chiffres<br>provisoires) | 2004-20<br>05<br>(Chiffres<br>provisoires) | 2003-20<br>04 | 2002-20<br>03 | 2001-20<br>02 |
|---|-------------------------|--|--|---------------|---------------|---------------|
| <b>Revenus nets tirés des loteries, des casinos de bienfaisance et des machines à sous dans les hippodromes</b> |                         |  |  |               |               |               |
| Hôpitaux  | 1 437                   | 1 498                                  | 1 505                                      | 1 499         | 1 466         | 1 380         |
| Fondation Trillium  | 100                     | 100                                    | 95   | 100           | 100           | 100           |
| Lutte contre le jeu problématique   | 36                      | 36                                     | 36   | 21            | 29            | 21            |
| Athlètes amateurs de l'Ontario  | 13                      | 3                                      | -  | -             | -             | -             |
| <b>Revenus nets générés par les casinos commerciaux</b>   |                         |  |  |               |               |               |
| Priorités générales du gouvernement   | 157                     | 316                                    | 334  | 480           | 680           | 725           |
| <b>Autres soutiens</b>  |                         |  |  |               |               |               |
| Agriculture (cours de chevaux)  | 315                     | 296                                    | 301  | 308           | 299           | 258           |
| Municipalités   | 76                      | 73                                     | 75   | 75            | 73            | 58            |

Source : Ministère des Finances, *Documents budgétaires*

## Répercussions économiques (par catégorie de dépenses)

### *Emploi*

En 2004-2005, la Société employait directement 8 375 personnes (5 513 à temps plein, 2 646 à temps partiel et 216 à contrat), et les sociétés privées exploitant les quatre casinos commerciaux employaient 9 254 équivalents temps plein (au 30 juin 2006). Le Plan quadriennal 2005-2008 indique qu'en 2005, environ 916 millions de dollars en salaires et avantages ont été payés à 22 400 employés.

### *Collectivités hôtes des établissements de la SLJO*

Lorsque le gouvernement a annoncé son intention d'installer des machines à sous dans les hippodromes de la province, il a indiqué qu'une partie des revenus irait directement à la collectivité. Les municipalités qui accueillent des casinos de bienfaisance reçoivent 5 % des revenus bruts provenant des machines à sous, et les municipalités hôtes de salles de machines à sous dans des hippodromes touchent 5 % des revenus bruts provenant des 450 premières machines à sous plus 2 % des revenus bruts provenant de toute machine additionnelle.

Aux termes de l'entente conclue en 1995 avec la Ville de Windsor, la Société a versé à la ville 2,6 millions de dollars par an pendant dix ans, et lui versera 3 millions de dollars par an au cours des dix années suivantes.

Conformément à une entente semblable conclue avec la Ville de Niagara Falls en 2000, la Société doit payer à la ville 2,6 millions de dollars par an pendant dix ans, puis 3 millions de dollars par an (montant indexé sur l'inflation tous les dix ans après les 20 premières années de paiements) tant que le casino restera en activité.<sup>9</sup> En 2005, la Société a déboursé 113 millions de dollars en impôts municipaux et paiements à la collectivité hôte.

#### *Détaillants*

Environ 10 800 détaillants de loterie de toute la province ont signé des contrats avec la Société et reçoivent des commissions de 5 % ou 8 % (selon le produit), ainsi que des frais de réclamation de prix de 2 % ou 3 % (là encore, selon le produit) pour un total de 116 millions de dollars en 2005.

#### *Hippodromes*

Un certain pourcentage des revenus bruts provenant des machines à sous — évalué à 301 millions de dollars en 2005 — est versé aux exploitants des 16 hippodromes participants. Ce montant représente 20 % des revenus de ces établissements, dont la moitié sert à améliorer les bourses des courses de chevaux.

#### *Industrie du bingo*

La Société s'emploie avec ses partenaires de l'industrie du bingo à revitaliser ce secteur, qui a été affecté par l'ouverture des casinos et des salles de machines à sous dans les hippodromes. En 2005, 5,8 millions de dollars ont été versés sous forme de commissions, de dons de bienfaisance et d'autres frais aux partenaires de l'industrie du bingo.

#### *Fournisseurs*

Les établissements et les responsables des activités de la Société ont acheté pour quelque 600 millions de dollars en biens et services, y compris les prix en nature, auprès de 5 000 fournisseurs.

#### *Impôts*

En 2005, la SLJO a remis 174 millions de dollars aux gouvernements fédéral et provincial sous forme d'impôts.

### **Répercussions économiques (régionales)**

Le tableau 7 présente les répercussions économiques des activités de la SLJO, telles que calculées par la Société, dans six régions (les détails relatifs au découpage de ces régions figurent aux pages 12-3 du Plan quadriennal 2005-2008).

---

<sup>9</sup> Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, p. 9.

**TABLE 7 : RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES RÉGIONALES**

| Région       | Part de la population adulte | (en millions de dollars)    |                    |                      |  | Total          |
|--------------|------------------------------|-----------------------------|--------------------|----------------------|--|----------------|
|              |                              | Paiements aux municipalités | Masse salariale    | Subventions Trillium | Gens de chevaux et exploitants d'hippodromes |                |
| Nord         | 6,7 %                        | 8,3                         | 41,8 <sup>1</sup>  | 6,2                  | 8,4  | 64,7           |
| Est          | 18,5 %                       | 16,7                        | 54,5               | 16,0                 | 34,3   | 121,5          |
| Centre       | 55,9 %                       | 30,0                        | 199,8 <sup>2</sup> | 33,6                 | 180,9  | 444,3          |
| Niagara      | 2,3 %                        | 21,0                        | 232,0              | 2,9                  | 20,0   | 275,9          |
| Ouest        | 13,2 %                       | 13,0                        | 70,2               | 12,1                 | 33,0   | 128,3          |
| Sud-Ouest    | 3,3 %                        | 24,2                        | 227,1              | 4,1                  | 24,9   | 280,3          |
| <b>Total</b> | <b>99,9 %</b>                | <b>113,2</b>                | <b>825,4</b>       | <b>74,9</b>          | <b>301,5</b>                                 | <b>1 315,0</b> |

<sup>1</sup> à l'exclusion du siège social de Sault Ste. Marie <sup>2</sup> à l'exclusion du siège social de Toronto

Source : Plan quadriennal 2005-2008 de la SLJO, pp. 12-3.

### Répercussions économiques (Premières nations)

Casino Rama est situé sur les terres de la Première nation des Chippewas de Mnjikaning, qui reçoivent des paiements annuels provenant des revenus du casino pour couvrir les frais de location et d'entretien des biens. Le casino a également financé de nouvelles installations communautaires telles qu'un centre pour personnes âgées, un aréna et une nouvelle usine de traitement des eaux usées. Casino Rama emploie environ 3 400 personnes et se décrit comme étant le plus gros employeur d'Autochtones au pays, avec plus de 700 employés autochtones.

L'expansion de Casino Rama, terminée pour l'essentiel en 2002-2003, a fait l'objet d'une entente entre la Société et les Chippewas de Mnjikaning, aux termes de laquelle le principal et les intérêts pour une facilité de crédit à terme seront payés à même les revenus bruts de Casino Rama chaque trimestre entre juin 2002 et 2007.

Il était prévu à l'origine (par le gouvernement Rae) que Casino Rama ne paierait pas la taxe sur les recettes des casinos (20 %) à la province, et que tous les revenus nets (bénéfices) seraient répartis entre les 134 Premières nations de l'Ontario. Le gouvernement Harris a décidé que Casino Rama paierait la taxe sur les recettes des casinos, mais que le reste des bénéfices serait partagé entre les Premières nations.

Les Chefs de l'Ontario (Ontario First Nations Limited Partnership ou OFNLP), qui représentent les Premières nations de la province, ont contesté l'imposition de la taxe sur les revenus de Casino Rama et intenté une poursuite contre la province en 1998 (parfois appelée le « litige des 20 % »). La province a répliqué que l'entente de Casino Rama ne permettait pas aux Premières nations d'utiliser les revenus du casino pour payer les millions de dollars en frais d'avocat engagés dans le cadre du « litige des

20 % ». En février 2005, l'ancien juge de la Cour suprême Peter Cory a été nommé pour arbitrer le litige.

Par ailleurs, les Chefs de l'Ontario et les Chippewas de Mnjikaning se disputent depuis 2001 au sujet de la formule utilisée pour distribuer les revenus nets de Casino Rama. Durant les cinq premières années d'existence du casino, la Première nation de Mnjikaning a reçu 35 % des bénéfices, les 65 % restants étant partagés entre les 133 autres bandes de l'Ontario. Les Chippewas de Mnjikaning soutiennent que la part de 35 % est censée leur revenir « à perpétuité », alors que les Chefs de l'Ontario affirment que tous les revenus générés après 2001 devraient être divisés à parts égales entre les 134 bandes. L'impasse (parfois appelée les « litige des 35 % ») a obligé la SLJO à conserver 35 % des revenus nets de Casino Rama en dépôt fiduciaire en attendant que le différend soit réglé. En février 2005, il a été annoncé que l'ancien premier ministre de l'Ontario David Peterson avait été nommé médiateur.

Le 29 mars 2006, l'OFNLP a annoncé qu'elle avait conclu une entente de principe sur la distribution des revenus du jeu avec le gouvernement de l'Ontario.<sup>10</sup> En signant l'entente, le gouvernement s'est engagé à négocier des ententes commerciales formelles, qui prolongeront de cinq ans — c'est-à-dire jusqu'en 2011 — les ententes en vigueur sur la distribution des revenus de Casino Rama, et à accroître les fonds versés aux Premières nations de 155 millions de dollars. L'entente de principe prévoit qu'après 2011, les Premières nations recevront 1,6 % des revenus bruts générés par toutes les activités de jeu de la province. L'OFNLP a indiqué qu'après avoir négocié les ententes commerciales formelles avec la province, il entamerait le processus d'abandon du « litige des 20 % ». Le « litige des 35 % » entre les Chippewas de Mnjikaning et les Chefs de l'Ontario se poursuit, et la SLJO reste une des parties au litige à titre de fiduciaire des fonds contestés.

## Aperçu détaillé des secteurs d'activité de la SLJO

### *Jeux de loterie*

Les divers jeux de loterie de la SLJO constituent son secteur d'activité original et sa division la plus rentable. Le tableau 8 présente une ventilation des divers types de loteries et de leurs revenus.

**TABEAU 8 : VENTES DE LOTERIE ET LOTS PAR JEU (AU 31 MARS 2005)**

| Catégorie de produits | Nombre de jeux | Ventes (en millions de | Pourcentage des ventes totales | Lots (en millions |
|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|
|-----------------------|----------------|------------------------|--------------------------------|-------------------|

<sup>10</sup> Ontario First Nations Limited Partnership, « First Nations within Ontario sign New Gaming Agreement with Province », communiqué en date du 29 mars 2006.

|                    |           | dollars)       |              | de<br>dollars) |
|--------------------|-----------|----------------|--------------|----------------|
| Jeux sur terminal  | 14        | 1 541,0        | 66,0         | 771,1          |
| Loteries sportives | 3         | 183,2          | 7,8          | 115,6          |
| Jeux INSTANT       | 79        | 588,0          | 25,2         | 344,3          |
| Jeux de BINGO      | 3         | 21,7           | 1,0          | 14,1           |
| <b>Total</b>       | <b>98</b> | <b>2 333,9</b> | <b>100,0</b> | <b>1 245,1</b> |

Source : Rapport annuel 2004-2005 de la SLJO

### Casinos commerciaux

La SLJO est actuellement propriétaire de quatre casinos commerciaux : Casino Windsor (ouvert en 1998), Casino Rama (ouvert en 1996), Casino Niagara (ouvert en 1996) et Niagara Fallsview Casino Resort (ouvert en 2004).

#### Casino Windsor

Un casino provisoire a ouvert ses portes en mai 1994 dans la galerie d'art de Windsor, sur Riverside Drive, qui donne sur la rivière Détroit. Le casino permanent de 505 millions de dollars, situé sur un terrain de 12 acres sur Riverside Drive, a ouvert ses portes en juillet 1998. Casino Windsor offre 100 000 pieds carrés d'espace de jeu, plus de 100 tables de jeu et de 3 000 machines à sous, un hôtel de 389 chambres sur 21 étages, ainsi que cinq restaurants et bars. Il emploie environ 4 200 personnes. D'après les estimations de la SLJO, Casino Rama aurait créé un total de 15 000 emplois directs et indirects en Ontario. Il fait actuellement concurrence à trois casinos provisoires situés de l'autre côté de la rivière à Detroit, dans l'État du Michigan. Des travaux d'expansion des services non liés au jeu de Casino Windsor, d'une valeur de 400 millions de dollars, ont été annoncés en février 2005; la construction de cet établissement de style Las Vegas, qui comprendra un centre de divertissement de 5 000 places, devrait être terminée en 2009.

#### Casino Rama

Le 5 décembre 1994, la ministre de la Consommation et du Commerce, M<sup>me</sup> Marilyn Churley, a annoncé qu'un emplacement avait été choisi pour le premier casino commercial de l'Ontario administré par une Première nation. L'emplacement en question, situé au bord du lac Couchiching près d'Orillia, avait été proposé par la Première nation des Chippewas de Rama (Mnjikaning) et choisi par une commission indépendante nommée par les Chefs de l'Ontario.

Casino Rama compte 192 000 pieds carrés d'espace de jeu, plus de 2 400 machines à sous et 110 tables de jeu. Le complexe comprend également un hôtel de luxe de 300 suites avec spa et centre de conditionnement physique, un centre de conférences de 18 000 pieds carrés avec 11 salles de réunion, neuf restaurants, un salon-bar avec spectacles sur scène, des bars et une

boutique de cadeaux. Le « mur d'arts » à l'entrée se compose de 450 œuvres créées par des artistes autochtones de la région. Un centre de divertissement de 5 000 places a ouvert ses portes en 2001.

#### Casino Niagara

Au début des années 1990, une étude commandée par la Société des casinos de l'Ontario a conclu qu'un casino à Niagara Falls avait de bonnes chances de réussir. Lors d'un référendum municipal sur la question en 1994, la majorité des électeurs ont voté en faveur de l'établissement d'un casino.

L'emplacement original provisoire de Casino Niagara, jadis occupé par un centre commercial, se trouve au cœur du quartier touristique de Niagara Falls, près du pont Rainbow reliant le Canada et les États-Unis. Le casino offre 100 000 pieds carrés d'espace de jeu, plus de 2 700 machines à sous, 135 tables de jeu, trois restaurants et trois bars.

Le 18 février 1998, le ministre du Développement économique, du Commerce et du Tourisme, M. Al Palladini, a annoncé que Falls Management Company (FMC), un consortium dirigé par la grande chaîne d'hôtels Hyatt, avait remporté le contrat pour la construction d'un casino permanent. Niagara Fallsview Casino Resort, qui a ouvert ses portes en juin 2004, est un complexe de 2,5 millions de pieds carrés qui comprend : un casino de 200 000 pieds carrés avec 150 tables de jeu et 3 000 machines à sous; un hôtel de luxe de 368 chambres et suites sur 30 étages; un centre de santé et de conditionnement physique de 15 000 pieds carrés; 50 000 pieds carrés d'espace de conférence et de réunion; ainsi qu'un vaste centre commercial.

#### *Casinos de bienfaisance*

En juin 1998, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de ne pas ouvrir 44 clubs de jeu de bienfaisance ou « mini-casinos » un peu partout dans la province. Il a plutôt demandé à la Société des loteries de l'Ontario (devenue la SLJO) de contrôler, d'exploiter et de gérer quatre clubs de jeu de bienfaisance ou casinos à Point Edward, Thunder Bay, Sault Ste. Marie et Brantford.

Les casinos de bienfaisance de Sault Ste. Marie, Brantford, Point Edward et Thunder Bay ont ouvert leurs portes en mai 1999, novembre 1999, avril 2000 et août 2000, respectivement. Par ailleurs, une salle de machines à sous appartenant à la SLJO a été transférée au Great Blue Heron Charity Casino, un casino de bienfaisance autochtone possédé et exploité par la Première nation des Mississaugas de Scugog Island, près de Port Perry. Un cinquième casino de bienfaisance, Thousand Islands Charity Casino, a ouvert ses portes à Gananoque en juin 2002.

**TABLEAU 9 : RETOMBÉES ÉCONOMIQUES DES CASINOS DE BIENFAISANCE**

| Établissement    | Date d'ouverture | Nombre d'employés | Masse salariale annuelle (en milliers de dollars) | Part des municipalités* (en milliers de dollars) | Nombre de clients (en milliers) | Machine s à sous | Tables de jeu |
|------------------|------------------|-------------------|---|--|---------------------------------|------------------|---------------|
| Brantford        | 17 nov. 1999     | 1 023             | 39 448  | 3 966  | 1 752                           | 452              | 55            |
| Sault Ste. Marie | 19 mai 1999      | 391               | 16 083  | 1 780  | 990                             | 451              | 16            |
| Great Blue Heron | 3 mai 2000       | **                | **  | **   | 1 326                           | 452              | **            |
| Point Edward     | 18 avril 2000    | 646               | 26 207  | 2 937  | 1 009                           | 452              | 39            |
| Thousand Islands | 20 juin 2002     | 484               | 19 704  | 3 892  | 1 056                           | 453              | 22            |
| Thunder Bay      | 28 août 2000     | 472               | 18 705  | 2 608  | 1 410                           | 452              | 15            |
| <b>Total</b>     |                  | <b>3 016</b>      | <b>120 147</b>                                    | <b>15 183</b>                                    | <b>7 543</b>                    | <b>2 712</b>     | <b>147</b>    |

Source : Rapport annuel 2004-2005 de la SLJO

\* 5 % des revenus des machines à sous des casinos de bienfaisance

\*\* Nombre de clients de tout l'établissement Great Blue Heron. 228 employés de Great Blue Heron Gaming Company travaillent à la salle de machines à sous. La masse salariale est estimée à 11,5 millions de dollars. À titre de collectivité d'accueil de la salle de machines à sous de Great Blue Heron Charity Casino, les Mississaugas touchent 5 % des revenus des machines à sous. Great Blue Heron Charity Casino exploite les tables de jeu et la SLJO s'occupe uniquement de la gestion et de la comptabilité de la salle de machines à sous.

### *Machines à sous dans les hippodromes*

En avril 1998, le gouvernement a annoncé qu'il avait décidé de ne pas installer d'appareils de loterie vidéo dans les 18 hippodromes et les 44 mini-casinos prévus de la province, mais qu'il permettrait les machines à sous dans les hippodromes et les casinos de bienfaisance (voir plus haut). En décembre 1998, la SLJO a ouvert sa première salle de machines à sous à Windsor Raceway. Elle exploite actuellement 17 salles de machines à sous dans des hippodromes, une autre ayant été approuvée pour Quinte Exhibition & Raceway à Belleville (censé ouvrir ses portes le 1<sup>er</sup> avril 2007). Les machines à sous des hippodromes sont devenues le secteur d'activités de la SLJO le plus rentable après les loteries et, si l'on mesure les bénéfices en pourcentage des revenus, il pourrait même s'agir du secteur le plus lucratif.

Les machines à sous des hippodromes appartiennent à la SLJO. Les propriétaires et les employés des hippodromes participants doivent se soumettre à des contrôles de sécurité administrés par la Commission des alcools et des jeux de l'Ontario (CAJO) avant que la SLJO n'octroie un permis d'exploitation de machines à sous. Conformément à cette politique, seuls les hippodromes qui offrent des courses en direct sont admissibles. Les 17 hippodromes qui ont installé des machines à sous conformément aux dispositions énoncées plus haut sont listés au tableau 10, avec la date d'installation et le nombre de machines disponibles.

**TABLEAU 10 : RÉPERCUSSIONS ÉCONOMIQUES DES MACHINES À SOUS DANS LES HIPPODROMES**

| Salle de machines | Date | Masse salariale annuelle (en | Part des hippodromes | Part des gens de chevaux (10 %) | Part des municipalités | Machines à |
|-------------------|------|------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|------------|
|-------------------|------|------------------------------|----------------------|---------------------------------|------------------------|------------|

| à sous                  | d'ouverture    | milliers de dollars) | (10 %<br>(en milliers de<br>dollars) | (en milliers de dollars) | (en milliers de<br>dollars) | sous  |
|-------------------------|----------------|----------------------|--------------------------------------|--------------------------|-----------------------------|-------|
| Ajax Downs              | mars 2006      | n.d.                 | n.d.                                 | n.d.                     | n.d.                        | 200   |
| Clinton Raceway         | août 2000      | 3 066                | 1 224                                | 1 224                    | 612                         | 100   |
| Dresden Raceway         | avril 2001     | 3 167                | 1 040                                | 1 040                    | 520                         | 100   |
| Flamboro Downs          | octobre 2000   | 13 839               | 11 939                               | 11 939                   | 4 530                       | 752   |
| Fort Erie Race Track    | septembre 1999 | 15 928               | 9 979                                | 9 979                    | 3 114                       | 1 202 |
| Georgian Downs          | novembre 2001  | 8 297                | 9 336                                | 9 336                    | 4 668                       | 401   |
| Grand River Raceway     | décembre 2003  | 5 610                | 2 971                                | 2 971                    | 1 485                       | 200   |
| Hanover Raceway         | février 2001   | 3 272                | 1 369                                | 1 369                    | 684                         | 100   |
| Hiawatha Horse Park     | mai 1999       | 8 067                | 3 880                                | 3 880                    | 1 935                       | 452   |
| Kawartha Downs          | novembre 1999  | 8 285                | 6 496                                | 6 496                    | 3 248                       | 380   |
| Mohawk Racetrack        | août 1999      | 13 150               | 15 011                               | 15 011                   | 5 683                       | 768   |
| Rideau-Carleton Raceway | février 2000   | 14 530               | 10 680                               | 10 680                   | 3 289                       | 1 250 |
| Sudbury Downs           | novembre 1999  | 7 014                | 4 195                                | 4 195                    | 2 098                       | 331   |
| Western Fair Raceway    | septembre 1999 | 15 277               | 9 337                                | 9 337                    | 3 548                       | 750   |
| Windsor Raceway         | décembre 1998  | 12 214               | 7 538                                | 7 538                    | 2 865                       | 750   |
| Woodbine Racetrack      | mars 2000      | 36 664               | 54 145                               | 54 145                   | 15 110                      | 1 710 |
| Woodstock Raceway       | juin 2001      | 3 538                | 1 593                                | 1 593                    | 796                         | 100   |

Source : Rapport annuel 2004-2005 de la SLJO

Selon la SLJO, les courses de chevaux sont la troisième industrie agricole en importance de la province, avec des dépenses annuelles de plus de 1 milliard de dollars. Le programme des machines à sous dans les hippodromes appuie cette industrie en divisant 20 % des revenus bruts provenant des machines à sous entre les propriétaires d'hippodrome et les gens de chevaux. Le ministère des Finances évalue ce soutien à plus de 1,7 milliard de dollars depuis 1998, et s'attend à ce que 315 millions de dollars supplémentaires soient distribués en 2006-2007.

### Structure et organisation de la Société

En vertu de l'article 5 de la *Loi de 1999 sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario*, la Société est gérée par son conseil d'administration, qui se compose des membres de la Société. Le lieutenant-gouverneur en conseil (c.-à-d. le Cabinet) désigne au moins cinq membres, dont un à la présidence et un autre à la vice-présidence. La *Loi* ne fixe pas de limite au mandat, mais la plupart des membres sont nommés pour une période de trois ans.

Tous les postes au conseil d'administration sont à temps partiel. La rémunération quotidienne est de 350 \$ pour le président, 250 \$ pour le vice-président et 200 \$ pour tous les autres membres. Les membres ont aussi droit au remboursement des dépenses raisonnables engagées dans l'exercice



de leurs fonctions. Le conseil comptait six membres au moment de l'examen. Le tableau 11 indique les dates du mandat de chaque membre.

**TABLEAU 11 : CONSEIL D'ADMINISTRATION**

| Membre (lieu de résidence)           | Poste     | Mandat                                   |
|--------------------------------------|-----------|--|
| Michael Gough (Toronto)              | Président | 1 <sup>er</sup> mars 2006 – 6 juin 2009* |
| Ronald Fotheringham (Woodview)       | Membre    | 25 août 2004 – 24 août 2007              |
| A. Kristina Liljefors (Ottawa)       | Membre    | 8 août 2005 – 7 août 2008                |
| Marlene McGraw (Brantford)           | Membre    | 15 février 2006 – 14 février 2009        |
| Michelle Samson-Doel (Richmond Hill) | Membre    | 5 juillet 2004 – 4 juillet 2007          |
| Beverly Topping                      | Membre    | 5 juillet 2004 – 4 juillet 2007          |

Selon l'information fournie par la Société, le conseil d'administration a constitué trois comités :

- le Comité de vérification et de gestion des risques;
- le Comité des ressources humaines et de la rémunération;
- le Comité de régie.

Le conseil d'administration et ses comités ont tenu 21 réunions en 2005-2006, 18 réunions en 2004-2005 et 22 réunions en 2003-2004.

Le conseil est notamment chargé d'approuver un budget annuel et d'y apporter certains ajustements en cours d'exercice.

---

**ANNEXE C**

**OPINION DISSIDENTE**

**DES**

**DÉPUTÉS PROGRESSISTES-CONSERVATEURS MEMBRES DU COMITÉ**

### **Opinion dissidente du parti de l'opposition officielle**

Le refus de prolonger la période d'audiences sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario va à l'encontre de l'esprit et de l'intention du mandat du Comité permanent des organismes gouvernementaux.

L'examen de la SLJO avait pour but de chercher des moyens de responsabiliser davantage la Société et de rationaliser ses fonctions. Étant donné les événements survenus après l'examen de la SLJO par le Comité le 6 septembre 2006, qui ont fait l'objet d'un reportage de Radio-Canada, et l'enquête subséquente par l'ombudsman de l'Ontario, le paragraphe 5 autorisait le Comité à reprendre son examen de la SLJO. Le 29 novembre 2006, la majorité gouvernementale a rejeté une motion qui aurait obligé les représentants de la SLJO à se présenter de nouveau devant le Comité. La population a le droit de voir toutes les activités de la SLJO soumises à un examen public, et le Comité doit veiller à ce que son rapport se fonde sur des informations à jour. Il est regrettable que les députés ministériels membres du Comité aient utilisé leur majorité pour prévenir un examen sérieux de la SLJO qui aurait forcé cette société à mieux rendre compte à la population.

Joe Tascona, député de Barrie---Simcoe---Bradford

---

**ANNEXE D**

**OPINION DISSIDENTE**

**DE LA**

**DÉPUTÉE NÉO-DÉMOCRATE MEMBRE DU COMITÉ**

À inclure comme opinion dissidente dans le rapport sur la Société des loteries et des jeux de l'Ontario :

Étant donné les graves allégations d'inconduite possible des détaillants et de complicité de la société qui ont été portées contre la SLJO, dont l'ombudsman de l'Ontario est actuellement saisi et qui font l'objet d'un examen interne, il serait négligent de notre part en tant que membres du Comité permanent des organismes gouvernementaux de ne pas exiger la réouverture des audiences.

Le 29 novembre 2006, M. Tascona, M<sup>me</sup> Scott et moi-même, Cheri DiNovo, avons voté en faveur de la réouverture des audiences. La proposition a été rejetée par les députés membres du gouvernement, à savoir M. Gravelle, M. Milloy, M. Parsons, M<sup>me</sup> Smith et M. Wilkinson. J'ai alors proposé d'inclure une page couverture ou un long paragraphe expliquant que le rapport donne un aperçu de la situation basé sur les audiences tenues avant la mise au jour des récentes allégations. Cette proposition a elle aussi été rejetée.

Au nom de toutes les Ontariennes et tous les Ontariens qui veulent avoir l'assurance que les loteries de la SLJO sont administrées avec une diligence raisonnable.

Cheri DiNovo  
Députée de Parkdale—High Park